

Villa Marguerite Yourcenar

La Villa Marguerite Yourcenar est une résidence d'écriture située sur la terre d'enfance de Marguerite Yourcenar, le Mont Noir, au cœur de la Flandre, entre Lille et Dunkerque.

Créée en 1997 par le Département du Nord dont elle est un des équipements culturels, elle accueille chaque année environ 20 auteurs ou autrices français ou étrangers, émergents ou confirmés.

La Villa Marguerite Yourcenar est aussi un lieu de culture et de rencontres littéraires, rayonnant sur son territoire. Elle organise autour de la présence des auteurs, avec des établissements scolaires et universitaires, médiathèques, librairies, équipements culturels, associations, centres sociaux, etc., des initiatives destinées à valoriser la création littéraire contemporaine dans toutes ses expressions, auprès d'un large public.

L'esprit du lieu est évidemment habité par la figure de Marguerite Yourcenar, illustre tant pour son œuvre que ses engagements. Mais la Villa, ouverte à toutes les inspirations, est avant tout un lieu de liberté créatrice et de partage.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE SÉJOUR

Dans le cadre de la saison québécoise qui se déroule dans les Hauts-de-France en 2022-2023, la Délégation générale du Québec à Paris, la Villa Marguerite Yourcenar, Résidence d'écrivains/Département du Nord et l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) s'associent afin d'offrir une résidence d'écriture d'un mois à une écrivaine ou un écrivain du Québec en juin 2023.

Qui peut déposer une candidature ?

Aucune condition de langue ou d'âge n'est requise. Tous les genres littéraires pratiqués sont pris en compte (roman, récit, nouvelles, poésie, traductions d'œuvres littéraires, bande dessinée, roman graphique, littérature jeunesse, etc.).

Conditions d'accès

Avoir publié au moins un ouvrage chez un éditeur reconnu (l'édition à compte d'auteur n'est pas acceptée) et présenter un projet d'écriture (peu importe le genre littéraire). Aucune contrainte de thématique, ni de commande. Un jury évaluera les candidatures selon leur valeur littéraire.

Durée de la résidence

Un mois, en juin 2023.

Conditions financières

Une bourse de résidence de 2 000 €.

La Villa prend en charge le repas du soir (sauf le week-end) et les déplacements en lien avec les initiatives menées pendant la résidence.

La bourse n'assume pas le coût du transport international : il est possible de faire une demande au volet [Déplacement](#) du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la prise en charge du transport international.

Conditions matérielles

Une chambre et bureau équipée d'une salle de bain individuelle. La Villa dispose d'un salon-bibliothèque, d'une cuisine, d'une salle d'accueil du public et d'expositions, ainsi que des sept hectares du parc. Un véhicule et un vélo sont à la disposition de l'auteur ou autrice en résidence.

Convention de résidence

Chaque auteur ou autrice signe une convention détaillant les conditions de sa résidence et ses obligations vis-à-vis de la Villa :

- Consacrer son séjour à son projet littéraire.
- S'engager à participer à deux rencontres minimum lors des rencontres organisées à la Villa Marguerite Yourcenar ou avec l'Éducation Nationale ou dans le cadre d'autres partenariats.
- Accepter de rencontrer la presse et le service communication du Département du Nord.
- Accepter que ses informations professionnelles, des photographies, des captations vidéo prises lors de la résidence puissent être mises en ligne sur le site web du Département du Nord, le site web de la Villa Yourcenar, sur sa page Facebook ou sur l'application NordInfos, et enfin au sein des différents documents de communication de la Villa.
- Si l'ouvrage rédigé pendant la résidence est destiné à une publication, y inscrire la mention suivante : l'auteur ou l'autrice « **a bénéficié pour la rédaction de ce livre d'une bourse et d'une résidence d'écriture Villa Marguerite Yourcenar Département du Nord.** » Son éditeur en adressera deux exemplaires à la Villa Marguerite Yourcenar.

Pièces du dossier de candidature à fournir en version numérique :

1. Le formulaire complété, daté et signé.
2. Une présentation du parcours personnel et une bibliographie.
3. Un exposé du projet de résidence (10 pages maximum).
4. S'il y a lieu, une revue de presse.
5. Un exemplaire du dernier livre publié en version PDF (fourni par la maison d'édition).
6. Si possible, un exemplaire numérique d'un autre ouvrage représentatif de la démarche artistique.

Pour les ouvrages n'ayant pas encore fait l'objet d'une édition en français, l'auteur devra fournir un extrait significatif traduit en français en mentionnant le traducteur (40 pages minimum) et un exemplaire de l'ouvrage.

Les auteurs et autrices doivent acheminer leur dossier par courriel à l'attention de Stéphanie Lemétais, à l'adresse s.lemetais@uneq.qc.ca.

Date limite pour soumettre une candidature : 17 mars 2023.